

Restauration Scolaire - Tarification des repas pour l'année scolaire 2002/2003

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la tarification des restaurants scolaires pour l'année scolaire 2002/2003. Les tarifs proposés, selon le tableau ci-après, ont été établis en application de l'arrêté du 22 juillet 2002 qui fixe le taux de hausse moyenne pondérée à 2,3 %.

Cette nouvelle tarification serait appliquée à partir du 1^{er} octobre 2002.

*Propositions de tarification des repas**Année scolaire 2002/2003 (à compter du 1 octobre 2002)**Application de l'arrêté ministériel du 22 juillet 2002*

Quotients familiaux	Ressources annuelles 2000 en Francs prises en compte pour inscription Année scolaire 2001/2002					Prix du repas année scolaire 2001/2002	Prix du repas Année scolaire 2002/2003	Variation en Euros	Variation en %
	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts				
QF ≤ 721	30 050	36 050	48 070	54 080	60 090	66 100	1,32 €	1,35 €	+ 0,03
722 ≤ QF ≤ 1 477	61 550	73 850	98 470	110 780	123 090	135 400	1,84 €	1,88 €	+ 0,04
1 478 ≤ QF ≤ 1 751	72 960	87 550	116 740	131 330	145 920	160 510	2,36 €	2,41 €	+ 0,05
1 752 ≤ QF ≤ 2 524	105 170	126 200	168 270	189 300	210 340	231 370	2,87 €	2,93 €	+ 0,06
2 525 ≤ QF ≤ 2 885	120 210	144 250	192 340	216 380	240 420	264 460	3,35 €	3,42 €	+ 0,07
QF ≥ 2 886							3,83 €	3,92 €	+ 0,09
Fréquentation partielle ou temporaire - Enfants habitant la Communauté d'Agglomération									
Repas exceptionnel avec ticket									
Enfants hors Communauté d'Agglomération - Instituteurs									
Hausse moyenne pondérée : + 2,29									

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2002.